

Rentrée scolaire

Département de l'instruction publique
de la formation et de la jeunesse - DIP

2026

Cette brochure de rentrée 2026-2027 présente les principales mesures, projets et réformes qui accompagneront les élèves tout au long de l'année scolaire. Elle traduit l'ambition du département : préparer l'école aux défis de demain sans jamais renoncer à sa mission première. Car si le monde évolue rapidement, la vocation de l'école demeure inchangée : transmettre des savoirs solides, former des citoyennes et des citoyens éclairés et permettre à chaque élève de développer pleinement son potentiel.

J'ai choisi comme thème de mon année de présidence au Conseil d'État celui de l'intelligence artificielle. Ce choix s'est imposé naturellement, tant cette avancée technologique transforme déjà notre quotidien. L'intelligence artificielle ouvre des perspectives considérables dans notre manière de travailler, de communiquer, de créer et d'apprendre. Mais elle nous oblige aussi à nous interroger sur la place que nous voulons laisser à l'école et à l'humain dans un monde où les machines produisent des textes, des images ou des propositions en quelques secondes. Comment préserver l'esprit critique, garantir la fiabilité de l'information ou encore protéger nos données personnelles ? Autant de questions auxquelles l'école doit pouvoir apporter des réponses.

L'école a un rôle essentiel à jouer face à ces bouleversements. Elle doit permettre aux élèves de comprendre ces technologies, d'en saisir les possibilités comme les limites et d'en faire un usage éclairé, critique et responsable. Car l'enjeu n'est pas seulement de savoir utiliser l'intelligence artificielle, mais de continuer à penser par soi-même. Plus que jamais, les connaissances, le raisonnement, la capacité à vérifier les informations, à exercer son jugement et à développer sa créativité demeurent les compétences les plus précieuses dans un monde où les réponses toutes faites semblent parfois accessibles en quelques secondes.

Tout au long de l'année scolaire, les élèves seront invités à participer à des consultations, des ateliers, des débats et des rencontres avec des spécialistes afin de réfléchir collectivement à la place que l'intelligence artificielle occupe déjà dans leur quotidien et à celle qu'ils souhaitent lui donner dans la société de demain. Parce qu'ils en seront et sont déjà les premiers utilisateurs, mais aussi les premiers citoyens concernés, leurs attentes méritent d'être entendues et contribueront à nourrir la réflexion menée par le département.

Dans ce contexte, une conviction demeure : la maîtrise de la langue française reste une priorité fondamentale. Disposer d'un vocabulaire riche et varié, savoir écrire, argumenter, saisir les nuances de la langue et exprimer une pensée personnelle n'ont jamais été aussi importants. L'introduction de nouveaux moyens d'enseignement, la poursuite du projet *L'odyssée des mots* et la valorisation de l'expression écrite comme orale traduisent cette conviction.

Si l'intelligence artificielle, comme plus largement les écrans et les réseaux sociaux, offrent de nouvelles possibilités, ils soulèvent également des défis majeurs pour les apprentissages et peuvent entraîner des répercussions sur le bien-être et la santé mentale des jeunes.

C'est pourquoi le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse poursuit également son engagement en faveur de la santé et du bien-être des élèves. Prévention de l'usage excessif des écrans, accompagnement en santé mentale, lutte contre les discriminations, développement des compétences psychosociales, formation aux premiers secours ou encore intégration des enfants à besoins particuliers dans l'école de leur quartier: autant d'actions qui contribuent à offrir un environnement scolaire bienveillant, exigeant et protecteur.

C'est aussi dans cette perspective que les sanctions éducatives vont être revues et les règles en matière de discipline scolaire clarifiées. Il s'agit ici de réaffirmer que l'école est un lieu de vie et d'apprentissage où tant les élèves que les membres du personnel doivent se sentir en sécurité et respectés. Les travaux initiés dans ce sens visent à soutenir l'exercice de l'autorité éducative ainsi qu'à renforcer l'action du département en matière de gestion des transgressions et de prévention de la violence, dont le harcèlement entre pairs. Ils donneront lieu à une large consultation à l'automne.

Je tiens enfin à saluer et à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du département. Par leur engagement, leur professionnalisme et leur sens du service public, ils contribuent chaque jour à la mise en œuvre des priorités du DIP.

Tous ces projets répondent à la même ambition de construire une école capable d'accompagner les profondes transformations de notre société sans jamais perdre de vue l'essentiel. Transmettre les connaissances, développer l'esprit critique et le discernement qui permettront aux élèves de comprendre le monde, d'exercer leur liberté de jugement et d'agir en citoyens responsables. Et surtout de leur donner le goût d'apprendre ! C'est cette ambition qui guidera notre action tout au long de cette année scolaire.

Anne Hiltbold
Conseillère d'État



ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE	
Déploiement de la co-intervention dans les classes de 1P-2P	14
Pérennisation du projet d'innovation pédagogique EP21	14
Horaire continu : repenser le temps scolaire, une évolution qui se construit	15
Réforme du cycle d'orientation	16
L'odyssée des mots	17
Extension des aménagements formels dans le cadre des évaluations communes	17
Interdiction des téléphones portables : bilan des sanctions	18
Présence canine au cycle d'orientation	19
Nouveaux moyens d'enseignement	19
Organisation des établissements	20
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II	
Formation préqualifiante : un accompagnement renforcé dès la rentrée 2026	24
Formation professionnelle initiale : la culture générale modernisée	25
Information scolaire et professionnelle : un nouveau site internet	25
Préapprentissage d'intégration : 80 nouvelles places	26
Réforme de la maturité gymnasiale : inscription de la première volée	26
Échanges et stages linguistiques	27
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ	
Informations renforcées à destination des familles	30
Nouvelles structures	30
Améliorer l'accès aux prises en charge dans les consultations de l'OMP	31
Renforcement des places	31
PROJETS TRANSVERSAUX	
Climat scolaire : révision des sanctions éducatives	34
Renforcement de la lutte contre le racisme et les discriminations	34
Petite enfance : guide de repérage de l'enfant en danger	35
Usage des écrans	36
Parcours santé de l'élève	37
Sport, art, citoyenneté	39
Service écoles-médias	41

Bâtiments	42
Calendrier des vacances scolaires	43

TABLE DES MATIÈRES - CHIFFRES

APERÇU GLOBAL	
Effectifs d'élèves	47
Effectifs du personnel enseignant et du personnel OMP	47
ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE	
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	
• Croissance des effectifs d'élèves	48
• Effectifs d'élèves	49
• Effectifs d'élèves en co-intervention	49
CYCLE D'ORIENTATION	
• Croissance des effectifs d'élèves	50
• Effectifs d'élèves	51
• Moyenne d'élèves par classe	51
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II	
Croissance des effectifs d'élèves	52
Établissements de l'ESII & tertiaire B	52
Répartition des élèves par filières	53
Nombre d'élèves-apprentis par ETP d'enseignement	53
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ	
Croissance des effectifs d'élèves	54
Effectifs d'élèves	55
Effectifs d'élèves par typologie de structures	55
Nombre de structures	55
Nombre de dispositifs	55
OFPC	
Contrats d'apprentissage	56
MIGRATION	
Effectifs d'élèves	57

Nouveautés de la rentrée 2026

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

PROJETS TRANSVERSAUX

THÈME DE L'ANNÉE PRÉSIDENTIELLE : IA ET ÉDUCATION

L'intelligence artificielle transforme les façons d'apprendre, de s'informer, de créer, de communiquer et de travailler. Elle suscite chez les élèves des représentations diverses, notamment : curiosité, fascination, inquiétude, méfiance ou incompréhension. L'école doit pouvoir permettre aux jeunes de comprendre ces transformations, de développer leur esprit critique et de participer à la définition d'usages responsables.

Le projet *IA et éducation* constitue le fil rouge de l'année présidentielle 2026-2027. Il vise à placer les élèves, le corps enseignant et les établissements scolaires au cœur d'un débat sur la place de l'intelligence artificielle dans l'école et dans la société.

Le projet sera lancé à l'automne 2026 et se déroulera tout au long de l'année scolaire jusqu'en juin 2027, en amont du sommet mondial sur l'IA prévu à Genève. L'année scolaire sera rythmée par différents temps forts autour de cette thématique : une consultation auprès des élèves à travers un questionnaire pour et par les jeunes, des ateliers dans les écoles, des débats avec des scientifiques, des appels à projet dans le cadre extrascolaire. Par ailleurs, les élèves seront mis en relation avec des spécialistes, afin de confronter leurs avis et leurs idées. Le projet donnera lieu à une restitution publique mettant en valeur les productions réalisées par les élèves tout au long de l'année scolaire.

Il est également important de noter que la thématique de l'intelligence artificielle fait désormais partie de la formation obligatoire des enseignantes et enseignants du primaire ainsi que de celles et ceux d'informatique et d'éducation aux médias et à l'image au cycle d'orientation. Au secondaire II, des formations continues sont proposées au corps enseignant, afin notamment de les aider à mieux détecter le plagiat et les textes générés par une IA. Une conférence sera également organisée à l'intention des cadres du département afin de les sensibiliser à ces nouveaux enjeux.

Enfin, l'exposition itinérante et interactive *L'IA et nous*, réalisée par le Service écoles-médias (SEM) et destinée aux établissements du CO et de l'ESII, propose dès la rentrée un parcours pédagogique sur les principaux enjeux de l'intelligence artificielle et favorise la réflexion, les échanges et le débat tout au long de l'année scolaire.

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

DÉPLOIEMENT DE LA CO-INTERVENTION DANS LES CLASSES DE 1P-2P

La co-intervention est un dispositif qui s'inscrit dans le projet d'entrée en scolarité de la feuille de route départementale et qui se déploie progressivement dans les classes de 1P-2P du canton. Mise en place en 2024, elle prévoit la présence d'un second adulte, à 50%, en soutien à l'enseignante ou l'enseignant titulaire de la classe. Son objectif est de faciliter l'entrée en scolarité de l'ensemble des élèves au sein de leur école de quartier et vise à mieux prendre en compte la diversité de leurs besoins.

159 classes de 1P-2P bénéficieront de la co-intervention lors de la rentrée 2026 (contre 145 à la rentrée 2025), soit environ 3180 élèves. Tous les établissements primaires auront désormais au moins une classe en co-intervention organisée par la direction locale et tenant compte des besoins et profils des élèves et des classes.

De manière générale, les classes de double année de scolarité 1P-2P deviennent la norme. Afin de mieux répondre à la diversité des besoins des élèves, la grille horaire de ces classes a été réorganisée afin de favoriser un enseignement adapté aux rythmes de progression des jeunes élèves. Cette organisation en double degré privilégie notamment des activités brèves et variées, le jeu de faire-semblant comme une des modalités d'enseignement ou encore le développement du langage dans le but de développer des aptitudes nécessaires pour la poursuite de leur scolarité.

PÉRENNISATION DU PROJET D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE EP21

Le projet EP21 concerne l'école primaire. Il établit plusieurs modifications :

- découpage de l'année scolaire en deux semestres au lieu de trois trimestres ;
- passage à une note unique de Français au cycle moyen (5P-8P), remplaçant une note de Français I (communication) et une autre de Français II (fonctionnement de la langue) ;
- évolution des bulletins scolaires 1P et 2P permettant de mieux prendre en compte les spécificités et le rythme d'apprentissage des jeunes élèves.

Le projet EP21 a été testé et évalué avec succès. Ces modifications ont bénéficié du soutien tant des équipes enseignantes que des partenaires principaux du DIP (notamment la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire et la Société pédagogique genevoise). Initialement prévues jusqu'en 2024, les dérogations aux dispositions légales et réglementaires ont été prolongées par le Conseil d'État jusqu'à la rentrée scolaire 2028. Un projet de loi a été déposé afin de pérenniser ce projet.

HORAIRE CONTINU : REPENSER LE TEMPS SCOLAIRE, UNE ÉVOLUTION QUI SE CONSTRUIT

La mise en place de l'horaire continu est un projet qui se construit progressivement. Les travaux avancent, mais sa mise en œuvre nécessite encore plusieurs étapes et une étroite coordination avec les différents partenaires concernés, notamment les communes. L'objectif est de définir les modalités permettant de lancer des projets-pilotes à la rentrée 2027.

Le projet vise à repenser la journée et la semaine scolaires en plaçant davantage l'enfant, son rythme et ses capacités d'apprentissage au cœur de l'organisation. Il s'agit notamment de mieux articuler les temps d'enseignement avec l'accueil parascolaire, les activités extrascolaires et les devoirs, tout en tenant compte des réalités des familles.

Les enfants étant généralement plus disponibles pour les apprentissages le matin, cette période pourrait être davantage consacrée aux enseignements. L'après-midi pourrait offrir davantage de place au sport, à la culture, aux arts ou encore aux devoirs. Cette organisation permettrait également de mieux faire face aux épisodes de fortes chaleurs, en privilégiant les heures les plus fraîches pour les apprentissages.

La nouvelle organisation prévoit notamment une pause de midi raccourcie, une prise en charge le mercredi matin pour les élèves du cycle élémentaire ainsi qu'une offre parascolaire et extrascolaire élargie. Elle doit permettre à tous les enfants d'accéder plus facilement à une offre diversifiée d'activités sportives, culturelles et artistiques, tout en proposant aux familles une organisation davantage en phase avec leurs réalités professionnelles.

Les travaux se poursuivent donc avec l'ensemble des partenaires concernés afin de construire une organisation cohérente, réaliste et adaptée aux besoins des enfants et des familles.

RÉFORME DU CYCLE D'ORIENTATION

Dès la rentrée d'août 2026, cinq établissements du cycle d'orientation mettent en œuvre un projet pilote de 9^e année tronc commun : Bois-Caran, Cayla, Colombières, Renard et Voirets. Dans ces établissements, les élèves de 9^e ne sont pas regroupés selon leur niveau scolaire, contrairement à ce qui se pratique dans les autres établissements du cycle d'orientation. Ils sont répartis dans des classes tronc commun qui, comme à l'école primaire, rassemblent tous les élèves, indépendamment de leurs résultats scolaires.

De plus, en Français et en Mathématiques, des groupes de besoin seront organisés en fonction des thématiques traitées en classe et adaptés à leurs besoins. Concrètement, les élèves de classes parallèles seront mélangés durant 2 périodes sur les 5 prévues pour ces deux disciplines.

Les groupes de besoin permettront à chaque élève de recevoir une aide plus ciblée sur les notions qu'il ou elle doit renforcer ou approfondir, de bénéficier de co-enseignement, ou encore d'apprendre d'une façon différente. Tous les élèves travailleront les mêmes objectifs d'apprentissage et seront soumis aux mêmes évaluations, mais les activités, les explications ou l'accompagnement pourront varier afin d'aider chacun à progresser.

Grâce à cette organisation, le choix de l'orientation scolaire est repoussé à la fin de la 9^e année. Les élèves disposent ainsi d'une année supplémentaire pour progresser, prendre confiance, se familiariser au système et montrer leurs capacités avant qu'une décision d'orientation ne soit prise.

Pour rappel, la réforme poursuit un double objectif : augmenter le nombre d'élèves qui atteignent les compétences fondamentales à la fin du cycle d'orientation et diminuer ainsi le nombre d'élèves qui rejoignent la formation préqualifiante, à défaut de pouvoir rentrer directement dans une filière certifiante après la 11^e année. Le second objectif est de mieux orienter les élèves, en vue de garantir des parcours plus linéaires dans le secondaire II.

L'ODYSSÉE DES MOTS

À la suite de la première édition qui a mobilisé de nombreuses classes et suscité un grand intérêt auprès des élèves et du corps enseignant, *L'odyssée des mots* se poursuit en 2026-2027. En 2025, plus de 600 classes de 96 écoles primaires et de l'ensemble des 19 cycles d'orientation ont participé à différentes dictées élaborées en fonction de l'âge et du niveau des élèves.

Ce programme a été lancé par le département notamment afin de répondre efficacement aux résultats préoccupants de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales (enquête COFO 2023), qui avait révélé des difficultés importantes des élèves genevois (et romands) en français, notamment en orthographe et en expression écrite. Cette action vise ainsi le renforcement de la maîtrise du français à l'école, tant à l'écrit qu'à l'oral en replaçant la langue française au cœur de la réussite scolaire des élèves.

Au quotidien, elle augmente les opportunités de lecture, d'écriture et d'expression orale en cours de français et dans l'ensemble des disciplines (correction systématique de l'orthographe et de la syntaxe dans les travaux des élèves, pratique régulière de l'expression écrite et de la dictée, développement du lexique et des compétences orales).

Du 26 au 30 avril 2027, une semaine thématique sera consacrée à la mise en valeur du français écrit et oral. Sont notamment au programme : un concours d'éloquence, de la lecture à haute voix, du théâtre et de l'improvisation afin de renforcer l'oralité et les compétences oratoires des élèves.

EXTENSION DES AMÉNAGEMENTS FORMELS DANS LE CADRE DES ÉVALUATIONS COMMUNES

Dans la continuité du déploiement de la directive « Aménagements formels », les possibilités offertes aux élèves lors des évaluations cantonales, des EVACOM et des Tests d'attentes fondamentales (TAF) seront élargies. Les élèves de l'école primaire et du cycle d'orientation concernés pourront désormais recourir à des technologies numériques – comme un ordinateur – pour passer leurs examens, en cohérence avec les aménagements autorisés en classe durant l'année scolaire. Cela permettra ainsi d'aller au-delà des aménagements jusqu'ici autorisés (« tiers temps supplémentaire » et « relecture des consignes ») afin d'assurer une cohérence entre les pratiques pédagogiques quotidiennes et les conditions des évaluations communes.

Comme en classe, ces aménagements ne modifient pas les activités à réaliser, la correction, l'attribution des points ni les barèmes : ils n'affectent que les modalités de passation. Un bilan spécifique sera établi à l'issue de cette année test pour évaluer les perspectives et ajuster, le cas échéant, les modalités d'application, en prenant en compte le principe de proportionnalité.

INTERDICTION DES TÉLÉPHONES PORTABLES : BILAN DES SANCTIONS

Durant l'année scolaire 2025-2026, près de 5'000 sanctions ont été prises à l'encontre d'élèves utilisant leur smartphone dans un cycle d'orientation. La baisse progressive des sanctions observée au fil de l'année prête à penser que les élèves ont peu à peu intégré l'interdiction d'utiliser leur téléphone. Les mesures graduelles en cas de récidive se montrent dissuasives, dans la mesure où un faible pourcentage d'élèves sont allés jusqu'à être convoqués à un entretien avec la direction en présence de leurs parents, voire jusqu'à leur exclusion temporaire. Il arrive toutefois que des élèves utilisent leur téléphone malgré la menace de sanctions. Une approche pluridisciplinaire doit être déployée, lorsque leur usage excessif relève davantage d'une détresse ou d'une addiction.

Saisie temporaire du téléphone	Retenue avec travail de réflexion	Entretien avec la direction en présence des parents	Exclusion d'une demi-journée	Total
3304	1073	379	168	4924
67%	22%	8%	4%	100%

Le bilan de l'harmonisation de ces sanctions est donc positif et ce dispositif est reconduit à l'identique en 2026-2027. Cette approche s'accompagne d'apports pédagogiques sur l'utilisation des outils numériques réalisés dans le cadre de différentes disciplines, notamment de l'Éducation numérique.

Pour rappel, les outils numériques privés (téléphone, montre connectée, etc.) sont également interdits à l'école primaire.



PRÉSENCE CANINE AU CYCLE D'ORIENTATION

L'établissement des Coudriers lance un projet pilote innovant visant à améliorer le climat scolaire grâce à la présence ponctuelle d'un chien accompagné d'une travailleuse sociale. Ce dispositif s'adresse aux élèves de 12 à 15 ans, une tranche d'âge marquée par des défis émotionnels et relationnels importants. L'objectif est d'utiliser le chien comme outil de médiation pour faciliter le lien social, aider à la gestion du stress et des émotions, tout en renforçant l'empathie et la responsabilisation des jeunes. Le projet garantit le respect des règles d'hygiène, la prise en compte des allergies et phobies, ainsi que le bien-être animal grâce à une présence professionnelle. En créant un espace sécurisant favorisant la parole, cette initiative vise à réduire l'anxiété scolaire, améliorer l'estime de soi des élèves et contribuer à un environnement éducatif plus apaisé, en complément des actions de prévention et d'accompagnement global de l'établissement. Convaincu de la pertinence de cette approche, le DIP souhaite suivre attentivement les résultats de ce projet pilote afin d'envisager son déploiement à plus large échelle dans d'autres établissements.

NOUVEAUX MOYENS D'ENSEIGNEMENT

De nouveaux manuels romands de Français sont introduits en 8P et dans une phase test dans les cinq CO qui mettent en œuvre le projet pilote de 9^e année tronc commun. Ils permettent de renforcer les compétences orales et écrites des élèves ainsi que l'enseignement systématique du fonctionnement de la langue, mis en valeur dans le cadre du plan d'action pour le renforcement de la maîtrise du français, *L'odyssée des mots*. Ces manuels s'inscrivent dans une collection s'étendant de la 1P à la 11^e, qui met également en valeur la culture régionale.

En 2026-2027, l'introduction de trois manuels permet de compléter l'enseignement l'Education numérique de la 1P à la 11^e : Éducation numérique 7P-8P, Sciences appliquées 10^e, Education aux médias et à l'image 11^e. Cette collection contribue au développement d'une approche critique de l'information, à la compréhension des fondements de l'informatique et à la prévention des risques liés au numérique. Elle comprend des activités sur le fonctionnement, le potentiel et les limites de l'intelligence artificielle générative.

Un manuel d'Activités créatrices et manuelles 9^e sera introduit. Il propose des activités concrètes en trois dimensions qui favorisent le développement de la motricité fine, essentielle pour réaliser des gestes précis, ainsi que la créativité. Les gestes techniques sont associés à des gestes professionnels, permettant aux élèves de découvrir des métiers dans une perspective d'information scolaire et professionnelle (en lien avec le dispositif d'IOSP).



ORGANISATION DES ÉTABLISSEMENTS

Une nouvelle école primaire ouvrira ses portes à la rentrée 2026 : l'école des Vernets. Cette école répond à la demande engendrée par l'augmentation de logements dans ce nouveau quartier. Le nombre total d'écoles primaires dans le canton est de ce fait porté à 167.

Par ailleurs, une reconfiguration des établissements primaires a été proposée, avec la création d'un nouvel établissement, portant leur nombre à 60 dans le canton. Cette évolution répond à la nécessité de mieux équilibrer les effectifs entre les établissements, certaines disparités s'étant progressivement accentuées au fil des années, et tend à favoriser un pilotage d'établissement équilibré.

La reconfiguration en un clin d'œil :

Année scolaire 2025-2026	Année scolaire 2026-2027
Anières / Corsier / Gy / Hermance / Jussy / Presinge	Anières / Corsier / Hermance / Jussy
Collonge / Meinier / Vézenaz	Collonge / Choulex / Vézenaz
Vandoeuvres / Choulex / Cologny / Pré-Picot / Puplinge	Vandoeuvres / Cologny / Pré-Picot
	<u>Nouvel établissement</u> Meinier / Gy / Presinge / Puplinge



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

FORMATION PRÉQUALIFIANTE : UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DÈS LA RENTRÉE 2026

La formation préqualifiante accueille des jeunes de 15 à 18 ans : certains ont terminé le cycle d'orientation sans pouvoir accéder directement à une formation certifiante, d'autres ont interrompu leur formation au secondaire II, ou ne parviennent pas à la poursuivre. Dès la rentrée 2026, cette offre est renforcée avec un objectif commun : accompagner chaque jeune vers un premier diplôme. Cette évolution s'inscrit dans une réforme plus large, adoptée par le Conseil d'Etat en avril 2026. Jusqu'ici répartie entre plusieurs établissements et services, parfois de manière cloisonnée, la formation préqualifiante est désormais mieux coordonnée, plus lisible, et favorise un accompagnement équitable et adapté aux besoins de chaque élève, sous la responsabilité d'un service dédié.

Pour les élèves ayant terminé le cycle d'orientation sans accès direct à une formation certifiante, l'offre s'articule autour d'un tronc commun obligatoire dispensé deux jours par semaine dans un établissement du secondaire II. En complément, chaque élève choisit une option adaptée à son projet : stage de longue durée en entreprise, découverte des métiers dans les centres de formation professionnelle (CFP), orientation à l'école de culture générale ou au CFP Commerce, ou préparatoires professionnelles. L'élève peut changer d'option chaque semestre selon l'avancement de son projet de formation.

Pour les élèves qui ont interrompu leur formation, deux parcours de remobilisation, basés au collège Rousseau, sont proposés : l'un s'adresse aux jeunes issus du cycle d'orientation, l'autre à celles et ceux issus de toutes les filières du secondaire II. Ce dispositif vise à construire progressivement un projet de formation ou d'insertion. Sur quatre demi-journées par semaine, les jeunes participent à des activités et projets adaptés à leurs besoins, avec le soutien d'une équipe pluriprofessionnelle. Des dispositifs socio-éducatifs externes peuvent également être proposés de manière individualisée.

Pour les élèves qui ont des difficultés à poursuivre leur formation mais ne l'ont pas encore interrompue, des modules d'accompagnement renforcé sont proposés au sein des collèges Rousseau et Calvin, pour une meilleure accessibilité sur l'ensemble du canton. En petits groupes de 13 élèves maximum, des ateliers hebdomadaires répartis sur 4 à 6 semaines leur apportent des outils concrets, notamment : gestion du stress lors des évaluations, stratégies d'apprentissage, prise de parole en public. Le reste du temps, les élèves continuent leur formation dans leur établissement, avec lequel le lien reste essentiel. L'ensemble des mesures déployées permet aujourd'hui de compenser et de remplacer la fermeture de l'établissement de Lullin.

De plus amples informations sont disponibles ici : <https://www.ge.ch/dossier/se-former-apres-cycle-orientation/preparation-entree-formation/formation-prequalifiante> et ici : <https://www.ge.ch/prevenir-surmonter-decrochage-scolaire>

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE : LA CULTURE GÉNÉRALE MODERNISÉE

Communiquer dans un milieu professionnel, comprendre son matériel de vote, utiliser les réseaux sociaux de manière responsable : autant de compétences concrètes que chaque apprentie et apprenti s'approprient dans le cours de culture générale. Inscrite dans la réflexion au niveau fédéral sur la formation professionnelle à l'horizon 2030, qui anticipe les mutations du marché du travail et l'évolution de la société, la réforme *Culture générale 2030* entre en vigueur à la rentrée 2026 dans tous les centres de formation professionnelle genevois.

L'enseignement ne se limite plus à transmettre des connaissances, mais favorise le développement des compétences concrètes, acquises progressivement à travers des situations de la vie réelle. L'évaluation évolue également : le travail final écrit de la dernière année de formation s'accompagne désormais d'un examen oral. Ce format valorise le raisonnement et la prise de parole alors que les outils d'intelligence artificielle transforment les façons de travailler et d'apprendre.

INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE : UN NOUVEAU SITE INTERNET

Dans la perspective de faciliter l'accès à l'information sur les différentes formations proposées après le cycle d'orientation et de rendre l'offre plus lisible, un nouveau site internet, conçu comme un outil évolutif, permet de présenter de manière claire, structurée et accessible les différentes voies de formation et leurs débouchés. Les jeunes pourront ainsi explorer l'ensemble des possibilités qui s'offrent à elles et eux et trouver la voie la plus adaptée pour concrétiser leur projet de formation. En outre, le site offre des conseils et informations pratiques utiles aux parents pour accompagner leurs enfants dans le processus d'orientation.

Pour consulter le nouveau site : apresleco.ge.ch

PRÉAPPRENTISSAGE D'INTÉGRATION : 80 NOUVELLES PLACES

Le préapprentissage d'intégration (PAI) prépare les personnes ayant un statut de réfugié à rejoindre une formation professionnelle initiale. Il vise à faciliter l'accès au marché de l'emploi, notamment dans des domaines en pénurie de main-d'œuvre qualifiée et ainsi de contribuer à réduire leur dépendance à l'aide sociale.

Le PAI se déroule sur une année scolaire et allie travail en entreprise (notamment dans le domaine de la santé, la restauration, la construction et le commerce) et cours à l'école pour renforcer les compétences en français, en mathématiques et en informatique.

Au niveau national, 4'700 personnes ont déjà suivi ce programme, avec un taux d'entrée en formation de 70%. À Genève, le PAI existe depuis 2018 et a concerné 535 personnes. Pour la rentrée 2026-2027, 80 places sont ouvertes, soit trois de plus que lors de l'année scolaire 2025-2026. Le coût de 21'050 CHF par participant est financé à parts égales entre la Confédération et les cantons. Un [rapport national](#) confirme la valeur du PAI pour l'intégration professionnelle durable.

RÉFORME DE LA MATURITÉ GYMNASIALE : INSCRIPTION DE LA PREMIÈRE VOLÉE

Les élèves qui entreront au collège à la rentrée 2027 s'inscriront durant l'année scolaire 2026-2027 pour suivre le nouveau cursus de maturité gymnasiale.

Cette réforme, régie par de nouvelles bases légales fédérales adoptées en 2023, adapte la formation aux défis actuels et futurs d'une société en constante évolution. Le numérique, le développement durable et la citoyenneté seront abordés dans toutes les disciplines. Chaque élève devra réaliser un projet d'engagement pour le bien commun en dehors du temps scolaire.

La structure du cursus actuel reste similaire avec des disciplines fondamentales, l'option spécifique, l'option complémentaire et le travail de maturité, auxquels s'ajoutent des ateliers transversaux (méthodes de travail, éducation au numérique, développement de l'esprit critique) et des semaines thématiques à chaque semestre. Le choix de l'option spécifique est reporté en deuxième année, et non plus en première, afin de laisser aux élèves le temps de faire un choix plus éclairé et de faciliter leur transition depuis le cycle d'orientation.

De plus amples informations concernant cette réforme sont disponibles ici : <https://www.ge.ch/dossier/matu2023ge-reforme-maturite-gymnasiale>

ÉCHANGES ET STAGES LINGUISTIQUES

Formation professionnelle : une dynamique en plein essor

En formation professionnelle, l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) et le service transversal *Échanges linguistiques et mobilité* (EL&M) poursuivent le développement des programmes de mobilité des apprenties et apprentis. Les grandes nouveautés de la rentrée 2026 sont d'une part l'élargissement du programme de stage professionnel d'un an *Apprentissage+One* (respectivement 5 mois en Allemagne et 5 mois en Irlande) à l'ensemble des apprenties et apprentis employés de commerce plein temps. D'autre part, le canton de Genève a rejoint le programme de mobilité *NextStep*, en partenariat avec *Swissnex*, réseau suisse dédié à l'innovation, à la formation et à la recherche à l'échelle internationale. Grâce à ce programme, les jeunes diplômées et diplômés de la formation professionnelle ont dès lors l'opportunité d'effectuer un stage de trois à six mois au sein d'entreprises et d'institutions reconnues, situées dans des pôles majeurs d'innovation à travers le monde.

Formation générale : élargissement de l'offre

Les programmes de mobilité individuelle *EL&M Erasmus+* pour les collégiennes et collégiens en filière bilingue par séjour en Irlande, au Canada ou en Allemagne connaissent un succès croissant. En particulier, le Canada enregistre 105 départs de jeunes en 2026-2027 (contre 91 en 2025-2026) et élargit l'offre à la province de l'Alberta en complément à l'Ontario. La réalisation de mobilités en Allemagne et en Irlande à l'ECG, sous forme de séjours d'une année, connaît également une forte croissance, en particulier l'Irlande, qui passe de 5 mobilités en 2025-2026 à 20 départs prévus à la rentrée 2026. Ces mobilités constituent un atout précieux pour les parcours de formation, renforçant les compétences linguistiques et interculturelles des jeunes genevois et genevoises.

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

INFORMATIONS RENFORCÉES À DESTINATION DES FAMILLES

L'office médico-pédagogique (OMP) développe un bulletin scolaire destiné aux élèves de l'enseignement spécialisé, qui vise à rendre plus visibles les progrès réalisés dans les différents domaines d'apprentissage et à offrir aux familles une information claire, régulière et structurée sur l'évolution de leur enfant. L'expérimentation de ce bulletin se poursuit dans certaines structures de l'enseignement spécialisé afin de consolider les modalités de mise en œuvre. Son déploiement progressif à l'ensemble des structures est prévu dès la rentrée 2027.

Cet outil constitue une étape supplémentaire dans la reconnaissance de leur parcours scolaire et de leur statut d'élève. Il permet de mieux rendre compte des apprentissages réalisés dans les différents domaines du Plan d'études romand (PER), selon des objectifs et un rythme adapté à leurs besoins. Il s'inscrit en outre dans une approche globale de l'évaluation, constituant une partie du projet éducatif individualisé (PEI), qui demeure l'outil de référence pour définir les objectifs personnalisés et les mesures d'accompagnement. Cette démarche s'appuie également sur les principes de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF), qui prend en compte les apprentissages de l'élève, ses besoins, ses capacités ainsi que les facteurs environnementaux favorisant sa participation.

En articulant toutes ces mesures et le bulletin, l'OMP veut renforcer la qualité du suivi pédagogique, valoriser les progrès de chaque élève et favoriser une information plus claire et plus lisible à destination des familles.

NOUVELLES STRUCTURES

Pour répondre plus efficacement aux besoins des élèves de l'enseignement spécialisé, plusieurs structures ouvriront à la rentrée 2026. De nouvelles unités seront créées dans différents établissements : une classe intégrée (CLI) au cycle d'orientation de Sécheron, des classes intégrées (CLI) à l'école primaire Pervenches et à l'école de Troinex, ainsi que deux écoles de pédagogie spécialisée (ECPS) à BelleTerre et sur le site de Collonge (ECPS Lilas). Une nouvelle école de formation préprofessionnelle (ECPF) ouvrira également sur le site de Collonge.

Ces ouvertures permettront d'accueillir des groupes de 10 à 15 élèves, selon les sites, et de renforcer l'offre d'enseignement spécialisé afin de répondre à l'augmentation des effectifs.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX PRISES EN CHARGES DANS LES CONSULTATIONS DE L'OMP

L'OMP met en œuvre plusieurs mesures concrètes qui visent notamment à réduire les délais d'attente dans les consultations pour les évaluations en logopédie, psychomotricité, psychologie et psychiatrie, notamment en clarifiant les demandes afin de privilégier les bilans réellement nécessaires. Certaines demandes de bilan s'adressant à plusieurs professionnelles et professionnels sont regroupées afin de garantir une efficacité des évaluations.

La poursuite du dépistage et de la prise en charge de proximité par les psychologues au CO et à l'ESII permet également de répondre plus rapidement aux besoins. Concrètement, les psychologues intervenants au cycle d'orientation et au secondaire II accueillent les jeunes dans l'école ce qui permet une réponse rapide et un accès facilité aux soins. Cette approche permet de réaliser une évaluation initiale de leur situation, de mettre en place une prise en charge brève sur place, lorsque c'est approprié, ou de les orienter vers les ressources les plus adaptées, en fonction de leurs besoins et de la gravité de la problématique identifiée.

Par ailleurs, les équipes thérapeutiques ressources (ETR) en enseignement primaire (EP), composées de psychologues, logopédistes et thérapeutes de la psychomotricité, poursuivront leur mission d'accompagnement et de conseil auprès des professionnelles et professionnels des établissements primaires. Elles interviennent à la demande de l'école afin, notamment, de réfléchir avec les équipes pédagogiques à la mise en place d'outils favorisant le développement langagier, psychomoteur et psychoaffectif.

RENFORCEMENT DES PLACES

Des ajustements dans certaines structures existantes auront également lieu à la rentrée 2026. La classe intégrée mixte (CLIM) au cycle d'orientation de Montbrillant se voit modifiée en une classe intégrée et l'école de pédagogie spécialisée (ECPS) d'Aire en une classe intégrée (CLI) au sein de l'école primaire d'Aire, afin d'offrir un accompagnement mieux adapté au contexte actuel. Ces évolutions augmentent la capacité d'accueil tout en maintenant un encadrement adapté aux besoins des élèves.

Certaines places hétérogènes, qui accueillent des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers d'intensité variable, sont transformées en places renforcées afin d'offrir un accompagnement mieux adapté aux situations nécessitant un soutien plus important. Elles bénéficient d'un taux d'encadrement supérieur, permettant des interventions plus intensives et, lorsque cela est nécessaire, davantage différenciées.

La distinction entre ces deux modalités repose sur le niveau de ressources mobilisées pour répondre aux besoins des élèves, et non sur une catégorisation de ces derniers.

PROJETS TRANSVERSAUX

De l'école primaire à la fin du secondaire II

CLIMAT SCOLAIRE : RÉVISION DES SANCTIONS ÉDUCATIVES

L'école a pour mission de transmettre des connaissances, de favoriser le développement de chaque élève et de lui offrir un cadre sécurisant, respectueux et propice aux apprentissages. Pour y parvenir, les règles de vie doivent être comprises, cohérentes et appliquées de manière équitable dans l'ensemble des établissements.

Le département propose une évolution du cadre légal relatif aux règles, aux sanctions et au climat scolaire. Ce projet vise à clarifier les responsabilités de chacun, à harmoniser les pratiques entre les différents degrés d'enseignement et à renforcer la cohérence ainsi que la gradation des réponses apportées lorsque les règles de la vie scolaire ne sont pas respectées, contribuant ainsi à soutenir les professionnels pour exercer leur autorité.

Le projet de révision prévoit notamment d'introduire une disposition précisant que certains actes de violence commis entre élèves hors du cadre scolaire peuvent fonder une sanction éducative ou disciplinaire lorsqu'un lien direct avec la vie scolaire est avéré.

L'approche retenue reste avant tout éducative. Les sanctions ont pour objectif de rappeler le cadre commun, d'aider l'élève à comprendre les conséquences de ses actes et à en assumer la responsabilité, tout en favorisant le maintien de relations respectueuses au sein de la communauté scolaire. Enfin, le département souhaite réaffirmer l'importance de la prévention des situations de violence et inscrire explicitement dans la loi l'interdiction du harcèlement entre élèves.

Une consultation auprès des acteurs concernés est lancée en vue de l'adoption par la suite d'un projet de loi modifiant la loi sur l'instruction publique.

RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS

Un ensemble d'actions de prévention contre le racisme et les discriminations sera mené tout au long de l'année scolaire dans tous les degrés d'enseignement.

Dès le primaire, des ressources pédagogiques et des événements ponctuels (projections de film, tables-rondes, expositions) seront proposés. Les élèves de 7P-8P et du CO travailleront sur les mécanismes des stéréotypes et une exposition itinérante sera proposée au CO.

Au secondaire II, 30 représentations du théâtre-forum « Zoheira et la Forêt » toucheront plus de 2500 élèves. Par ailleurs, la LICRA Genève propose un projet pilote d'ateliers thématiques mixtes (discours haineux, racisme structurel, migration, médias, etc.).

En collaboration avec diverses associations, le SESAC développe des ateliers textiles sur la diversité culturelle et un projet de création citoyenne mobilisant l'IA contre les discriminations. Le catalogue d'offres culturelles proposé par *Ecole&Culture* offre aux élèves l'occasion de s'ouvrir aux autres et de découvrir la richesse des différences.

À l'OFPC, le service de la formation professionnelle a mis à jour ses formations de base. Un module de l'offre EduPros destiné aux formateurs et formatrices en entreprise intègre, désormais, un focus sur les discriminations liées à l'origine, sous la forme d'exercices pratiques.

Parallèlement, la formation de base des commissaires d'apprentissage a également été révisée. Elle inclut un volet portant sur diverses formes de discrimination, afin de mieux préparer les intervenants à identifier et à aborder ces enjeux lors de leurs visites en entreprise.

Pour le personnel, le service de formation continue du DIP renforce son offre dès la rentrée avec le concours de l'office du personnel de l'Etat: le cours Les discriminations: comprendre pour agir, pour le personnel administratif et technique, passe de 2 à 5 sessions, alors que le cours Comprendre, prévenir et prendre en charge, pour les cadres, passe de 2 à 3. S'y ajoute une nouvelle formation pour le personnel enseignant, Réagir face au racisme et aux discriminations: quelle posture professionnelle ? conçue avec le bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) et l'UNIGE sous forme d'ateliers ancrés dans le terrain scolaire.

PETITE ENFANCE : GUIDE DE REPÉRAGE DE L'ENFANT EN DANGER

Le DIP a renforcé son dispositif de prévention de la maltraitance avec la publication, en mars dernier, d'un guide de repérage de l'enfant en danger, destiné aux structures d'accueil de la petite enfance (SAPE). Il vise à offrir un cadre commun pour repérer précocement les signes de maltraitance et intervenir de manière coordonnée.

Le guide met à disposition des professionnelles et professionnels des structures d'accueil de la petite enfance une boîte à outils pratique comprenant des aides au diagnostic, des grilles d'observation et de suivi, des fiches d'intervention ainsi qu'un modèle de signalement destiné au Service de protection des mineurs (SPMi) pour les situations préoccupantes.

Le dispositif prévoit également des formations afin d'accompagner les équipes confrontées à des cas complexes.

Cette initiative s'inscrit dans la politique cantonale des 1000 premiers jours de l'enfant et contribue à renforcer la prévention, la promotion de la santé et le soutien à la parentalité. Elle s'inscrit également dans l'évolution législative qui consacre, depuis le 1^{er} juillet 2026, l'inscription du principe d'éducation sans violence dans le Code civil suisse.

USAGE DES ÉCRANS

Place des écrans au quotidien : partenariat avec la fondation *Action Innocence* sur tout le territoire genevois

Le DIP, en partenariat avec la fondation *Action Innocence*, poursuit à la rentrée 2026 la diffusion active de plusieurs supports d'informations concernant la question des écrans destinés aux parents. Le guide multilingue « Vivre avec les écrans » destiné aux parents des élèves entrant à l'école sera distribué à la rentrée scolaire. Il en est de même pour le flyer concernant *CitEcrans*, qui est un espace de conseils dédiés aux parents d'enfants de 0 à 12 ans pour parler des écrans. Les entretiens sont gratuits, sur rendez-vous.

À la rentrée prochaine, les écoles primaires de la rive gauche du canton accueilleront le pavillon itinérant d'*Action Innocence*. Soutenu financièrement par la fondation, il est destiné aux élèves de 5P et 6P. Le pavillon abrite un parcours interactif en trois étapes. Il amène les élèves à s'interroger sur leur utilisation des écrans, en abordant, tour à tour, les dimensions plaisir et divertissement, les inconvénients et les risques, mais, aussi, les bonnes pratiques à adopter.

La visite dure 1h30. L'activité, basée sur l'approche préventive d'*Action Innocence*, qui privilégie une démarche ludique, non moralisatrice et surtout, non diabolisante, cherche à développer l'esprit critique, à être à l'écoute de ses émotions et, le cas échéant, à demander de l'aide auprès de personnes-ressources. Elle permet aussi au personnel enseignant du DIP, en s'appuyant sur un dossier pédagogique dédié, de travailler certaines notions en classe après la visite.

Cours de prévention des jeux vidéo 11^e CO animé par *Rien ne va plus*

L'association *Rien ne va plus*, sous mandat du DIP, déploiera, dès la rentrée 2026, un nouveau cours systématique à tous les élèves des classes de 11^e sur la prévention de l'usage excessif des jeux vidéo et réseaux sociaux. Durant cette intervention de deux périodes (90 min), les élèves sont informés sur la conception marketing et le design des jeux vidéo. Ils reçoivent, par exemple, des informations sur le fonctionnement des algorithmes, les monnaies virtuelles et les achats intégrés ou la vente de leurs données. Ils sont ainsi invités à développer une pensée critique vis-à-vis des jeux vidéo, des réseaux sociaux et sont acteurs et actrices de leur propre usage de ces derniers. Cette intervention est un complément aux contenus au cours d'éducation numérique *Médias et images* dispensé cette année-là.



PARCOURS SANTÉ DE L'ÉLÈVE

Cours de 3P et 7P en éducation à la vie affective et à la santé sexuelle

La finalité du programme des cours est de promouvoir la santé et le bien-être des élèves, tout au long de leur scolarité dans une approche holistique, c'est-à-dire dans sa globalité. Elle tient compte du contexte sociétal en constante évolution, du développement physiologique et affectif de chaque individu selon son âge, son orientation et ses appartenances (familiales, sociales, culturelles et religieuses). Une attention particulière est portée au respect de l'élève dans son intégrité et son intimité.

Pour l'année scolaire prochaine, le programme d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle est complété par deux nouveaux cours : le cours de 3P et de 7P.

• Cours 3P – *Mon corps, ma bulle*

Ce nouveau cours s'inscrit dans le module de prévention des violences sexuelles *Mon corps, moi et les autres !* aux côtés du cours 4P *Avec prudence, avec confiance* déjà existant. Ce cours favorise le développement des compétences psychosociales (connaissance de soi, régulation des émotions, relations interpersonnelles, empathie, communication) et travaille les bases du consentement.

• Cours 7P – *Où je suis, la puberté*

Ce nouveau cours est complémentaire au module *Histoire de la Vie*. Il s'intercale entre les cours de 6P et 8P et traite principalement du processus pubertaire et de ses enjeux aux niveaux biologique, psychologique et social.

De plus amples informations sont disponibles ici : <https://www.ge.ch/education-vie-affective-sante-sexuelle>

Projets pilotes menés dans les établissements : « rester en bonne santé mentale ».

Dès la rentrée 2026, le programme *Hors-Piste* sera mis en œuvre dans le reste des écoles primaires volontaires, ainsi qu'au cycle d'orientation, à l'ESII et dans certaines classes de l'enseignement spécialisé.

Le programme *Mindmatters* sera déployé dans un cycle d'orientation (Drize) et le programme *Stress ? On fait face !* poursuivra son déploiement initié au printemps 2026 au collège Sismondi.



Pour mémoire

Le projet de la feuille de route du DIP « Rester en bonne santé mentale » comprend cinq programmes pilotes dont le déploiement est échelonné sur toute l'année civile 2026 :

- *Momento*, qui contribue au développement de la pleine conscience, à la régulation émotionnelle et au bien-être des jeunes. Il s'adresse aux élèves de l'école primaire, du cycle d'orientation et du secondaire II.
- *Hors-Piste*, qui intervient pour prévenir les troubles anxieux et renforcer les compétences de vie des élèves.
- *Mindmatters*, qui promeut la santé mentale et vise à prévenir le mal-être scolaire.
- *Stress ? On fait face !*, qui correspond à un programme de gestion du stress.
- *IMPROVEMO*, au travers du théâtre d'improvisation favorise l'expression des émotions et le bien vivre en groupe dans une classe.

En fin d'année scolaire 2025-2026, trois écoles primaires ont réalisé les ateliers du programme *Hors-Piste*, un établissement primaire a réalisé la formation du programme *Momento* et un certain nombre d'élèves de l'ACCESS II ont bénéficié de séances de théâtre d'improvisation du programme *IMPROVEMO*.

De plus amples informations sont disponibles ici : <https://www.ge.ch/ma-sante-mentale-compte/sante-mentale-ecole>

Introduction de cours de 1^{er} secours en primaire et renforcement au CO

Chaque année, près de 8'000 arrêts cardiorespiratoires surviennent en Suisse, avec un taux de survie d'environ 5%. Pourtant, des gestes de premiers secours ou une alerte donnée rapidement augmentent considérablement les chances de survie. Il faut protéger, alerter et secourir. La formation précoce de la population et des jeunes favorise l'intervention des témoins lors d'urgences et contribue ainsi à améliorer le pronostic des victimes.

Partant de ce constat, le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) en partenariat avec le SMUR (service mobile d'urgence et de réanimation), la faculté de médecine de l'université de Genève et le service enseignement et évaluation a développé un concept progressif de sensibilisation et d'enseignement des premiers secours destiné aux élèves de 7^e P et 10^e et 11^e CO. Ce dispositif sera déployé dès la rentrée scolaire 2026 par les infirmières et les infirmiers du SSEJ avec et les enseignants du primaire et du cycle d'orientation.

De plus amples informations sont disponibles ici : <https://www.ge.ch/premiers-secours-ecole/programme-cours>

Projet pilote sur la prévention du tabagisme au CO

Free.Fair.Future.École est un projet pilote de prévention du tabagisme et des produits nicotinés destiné aux élèves du cycle d'orientation mené au niveau national. Développé par le Fonds de prévention du tabagisme (FPT) et RADIX (fondation suisse pour la santé) en collaboration avec CIPRET (Centre d'Information et de Prévention du Tabagisme), il est soutenu par le DIP. Ce projet propose un kit pédagogique clés en main pour les enseignantes et enseignants et/ou la mise en place d'un projet d'établissement via des mesures structurelles durables. Plus précisément, il s'agit d'activités interactives, ludiques et prêtes à l'emploi, nécessitant au maximum 30 minutes de préparation pour environ une leçon.

Ces activités peuvent être menées par le personnel enseignant ou encadrant, comme les éducateurs et éducatrices en milieu scolaire. Elles sont flexibles et faciles à mettre en œuvre. La phase pilote du projet s'est déroulée ce printemps dans trois CO (Gradelle, Cayla et Vuillonnex). L'évaluation finale de ce projet est en cours et sera disponible en septembre pour tous les cantons ayant participé à ce projet national. Au vu des retours positifs du terrain, Genève mettra plus largement à disposition des établissements ce kit pédagogique.

SPORT, ART, CITOYENNETÉ

Championnats européens de para sport / European Para Championships

Dans le cadre des championnats européens de para sport qui se dérouleront à Genève en août 2027, le service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC) met en place un concept d'initiations et sensibilisation au para sport à destination des élèves du DIP, en collaboration avec ses partenaires. Ces activités, qui impliquent un matériel spécifique (cf. [Le Swiss Open lance sa tournée des écoles](#)), permettront d'enrichir la culture sportive des élèves, de développer leurs compétences motrices de manière différente et de les sensibiliser aux enjeux de coordination et aux aspects sensori-moteurs.

Elles offriront également une opportunité concrète de découverte du monde du handicap, contribuant à lutter contre les stéréotypes et à favoriser l'empathie, l'inclusion et la compréhension des difficultés vécues par autrui.

Développement du dispositif Sport-Art-Etudes dans tous les collèges

Dès la rentrée 2026, les élèves de première année peuvent bénéficier du dispositif sport-art-études (SAE) dans tous les collèges et plusieurs écoles de culture générale du canton.

Le dispositif propose deux types d'aménagements. Les classes spécifiques, au bénéfice d'une grille horaire allégée et composées exclusivement d'élèves SAE, sont proposées au collège et école de culture générale Madame de Staël ainsi qu'au collège Sismondi, pour la première fois cette année. Les mesures individuelles, qui permettent à l'élève de rester dans sa classe ordinaire avec un horaire personnalisé, sont accessibles, dès la rentrée 2026, dans tous les autres collèges du canton pour les élèves de première année.

Alors que les classes spécifiques comme les mesures individuelles n'étaient présentes que dans un seul collège chacune, cette nouvelle offre concrétise l'engagement du département à rendre le dispositif SAE accessible au plus grand nombre d'élèves qui pratiquent à haut niveau une discipline sportive reconnue, la musique ou la danse.

Dispenses des cours d'éducation physique pour les élèves athlètes

Enfin, il sera désormais possible aux élèves du cycle d'orientation qui ne remplissent pas les critères SAE mais qui ont une pratique du sport/danse/cirque à haute intensité ou pour les élèves qui ne souhaitent pas intégrer le SAE alors qu'ils en ont le niveau, de bénéficier d'une dispense des cours d'éducation physique afin d'alléger leurs horaires et d'éviter la surcharge sportive. Cette possibilité existe déjà pour les élèves du secondaire II.

Flashmob quart d'heure de lecture dans les trains

Dans l'idée de valoriser et rendre visible la lecture qui se pratique dans les écoles, *Les Livrées* proposent à nouveau, cet automne, l'action du quart d'heure de lecture (connu sous le nom de *Silence, On Lit !* et pratiqué depuis 2017 dans de nombreuses écoles genevoises).

Concrètement, *Les Livrées* proposent aux enseignantes et aux enseignants de primaire, cycle d'orientation et secondaire II qui pratiquent le quart d'heure de lecture avec leurs élèves de déplacer l'exercice au sein des trains du Léman Express, en se retrouvant pour 3 « flashmobs » de lecture silencieuse qui auront lieu les 30 septembre, 7 octobre et 14 octobre durant un trajet de train d'une vingtaine de minutes.

Ce projet est très apprécié des classes. Il permet de valoriser le projet pratiqué habituellement en classe, de donner l'occasion aux élèves de devenir des ambassadrices et ambassadeurs de la lecture silencieuse, de montrer que l'on peut lire partout, tout le temps. Il entre en outre en résonance avec *L'odyssée des mots* puisqu'il valorise la lecture, la littérature et la langue française.

SERVICE ÉCOLES-MÉDIAS

Exposition L'IA et nous

Le service écoles-médias (SEM) a réalisé une exposition itinérante et interactive intitulée *L'IA et nous*.

Destinée aux établissements du CO et de l'ESII, cette exposition se découpe en quatre parties :

- Impressionnant !
- Vraiment ?
- Flippant !
- Concrètement...

À travers ses 14 panneaux thématiques et un panneau titre pouvant se visiter dans n'importe quel sens, l'exposition propose une plongée au cœur de l'IA, de ses enjeux et ses dangers, sans oublier le contexte scolaire.

Sont notamment abordés l'origine et le fonctionnement de cette nouvelle technologie, ses coûts humains et environnementaux, le plagiat et le droit d'auteur, l'apprentissage et la désinformation, le quotidien et les risques existentiels.

Dotée d'une logistique légère, *L'IA et nous*, dont l'identité visuelle a été réalisée par le CFP Arts, est accompagnée d'un lot de tablettes numériques et d'un site Internet offrant des activités d'approfondissement.

Exposition sur l'enseignement du français

Du 10 août au 16 octobre 2026, la médiathèque du service écoles-médias accueillera une exposition immersive intitulée *Comment enseigne-t-on le français aujourd'hui en Suisse romande ?* Réalisée par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, elle invite le grand public à découvrir la richesse du Moyen d'enseignement romand (MER) de français.

Conçue pour valoriser un outil pédagogique essentiel et commun aux cantons romands, elle en souligne le caractère interactif et sa capacité à répondre à la diversité des apprentissages.

Les visiteuses et visiteurs se fondent tour à tour dans la peau des élèves et du corps enseignant. L'exposition montre ainsi comment le français s'apprend, s'enseigne et se vit, en s'appuyant également sur les collections de la médiathèque du SEM.

Organisée en trois modules, l'exposition retrace la création du MER, explore ses fondements pédagogiques et met en valeur l'importance de ses illustrations.

BÂTIMENTS

S'agissant des agrandissements des cycles d'orientation, les surélévations des Colombières, de la Golette et d'une première tranche de la Gradelle sont livrées pour cette rentrée ; celle du Foron suivra fin 2026, tandis que le chantier de l'Aubépine démarre cette année. Les cycles de Cayla et de Sécheron s'agrandissent quant à eux grâce à des extensions pavillonnaires, désormais opérationnelles.

À Concorde Châtelaine, la formation professionnelle dispose désormais d'un lieu dédié. Le CFP Arts y installe sa filière CFC danse dans des locaux neufs, conçus pour répondre aux exigences de cette discipline.

Deux nouvelles écoles de pédagogie spécialisée (ECPS) voient le jour cet été : à Collonge-Bellerive, (bâtiment modulaire en bois), et à Belle-Terre.

Enfin, le plan de transition énergétique avance : des travaux d'études pour des collèges, des centres de formation professionnelle, ou encore s'agissant de rénovations comme celle de la Maison de la Grève à Versoix (toiture, fenêtres, verrière) ont démarré.

Le Département est conscient des difficultés que les fortes chaleurs peuvent poser dans les établissements scolaires. Si la gestion des bâtiments du primaire relève principalement de la compétence des communes, le Département travaille à leurs côtés pour identifier les solutions permettant, progressivement, d'améliorer le confort des élèves et des équipes.

Une cartographie des problématiques rencontrées dans les écoles a également été établie afin de mieux cibler les besoins et de prioriser les interventions. Pour les nouvelles constructions, la protection contre la chaleur est désormais intégrée dès la conception, notamment grâce à une isolation renforcée, des protections solaires et la ventilation nocturne des bâtiments.

Au secondaire I, des initiatives existent déjà, comme le projet Cool City au CO de Sécheron, ainsi que l'installation de capteurs de CO₂ et de ventilateurs plafonniers dans la surélévation des Colombières. Ces expériences permettent de tester des solutions concrètes avant d'envisager leur déploiement à plus large échelle, notamment à partir de 2027.

L'adaptation des établissements scolaires aux nouvelles conditions climatiques est un travail de long terme. Il est complexe, mais le DIP avance de manière concrète, en s'appuyant sur les expériences menées sur le terrain et sur les solutions qui montrent leur efficacité.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

À la suite d'une large consultation menée début 2025 auprès des familles, des élèves, du personnel enseignant et encadrant ainsi que des partenaires du DIP (près de 47'000 réponses reçues), le calendrier scolaire sera modifié dès la rentrée 2027.

La rentrée scolaire 2027 aura lieu le jeudi 26 août, soit 9 jours plus tard que la rentrée scolaire 2026 (17 août). Par ailleurs, les élèves bénéficieront des ponts du Jeûne genevois (nouveau) et de l'Ascension (maintenu) ainsi que de vacances d'été légèrement prolongées. En contrepartie, les vacances de Pâques seront réduites à dix jours, comme avant 2022.

Ce nouveau calendrier permettra notamment de limiter les effets des fortes chaleurs estivales sur l'organisation et le déroulement des cours dans les établissements scolaires du canton.

Conditions chiffrées de la rentrée 2026

APERÇU GLOBAL

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

OFPC

MIGRATION



EFFECTIFS D'ÉLÈVES

	Effectifs observés au 15.11.25	Prévisions R26 Réalisées au S1 2026	Écarts entre les prévisions R26 réalisées au s1 26 et les effectifs observés au 15.11.25
Effectifs EP	39'767	39'801	+ 34
Effectifs CO	14'863	14'924	+ 61
Effectifs ESII	26'883	27'622 ⁽¹⁾	+ 739
Effectifs OMP	2'348	2'443	+ 95
TOTAL	83'861	84'790	+ 929

(1) Dont 165 élèves issus des dispositifs externes, non comptabilisés en 2025 (Cap Formation Externe et Programme Explore)

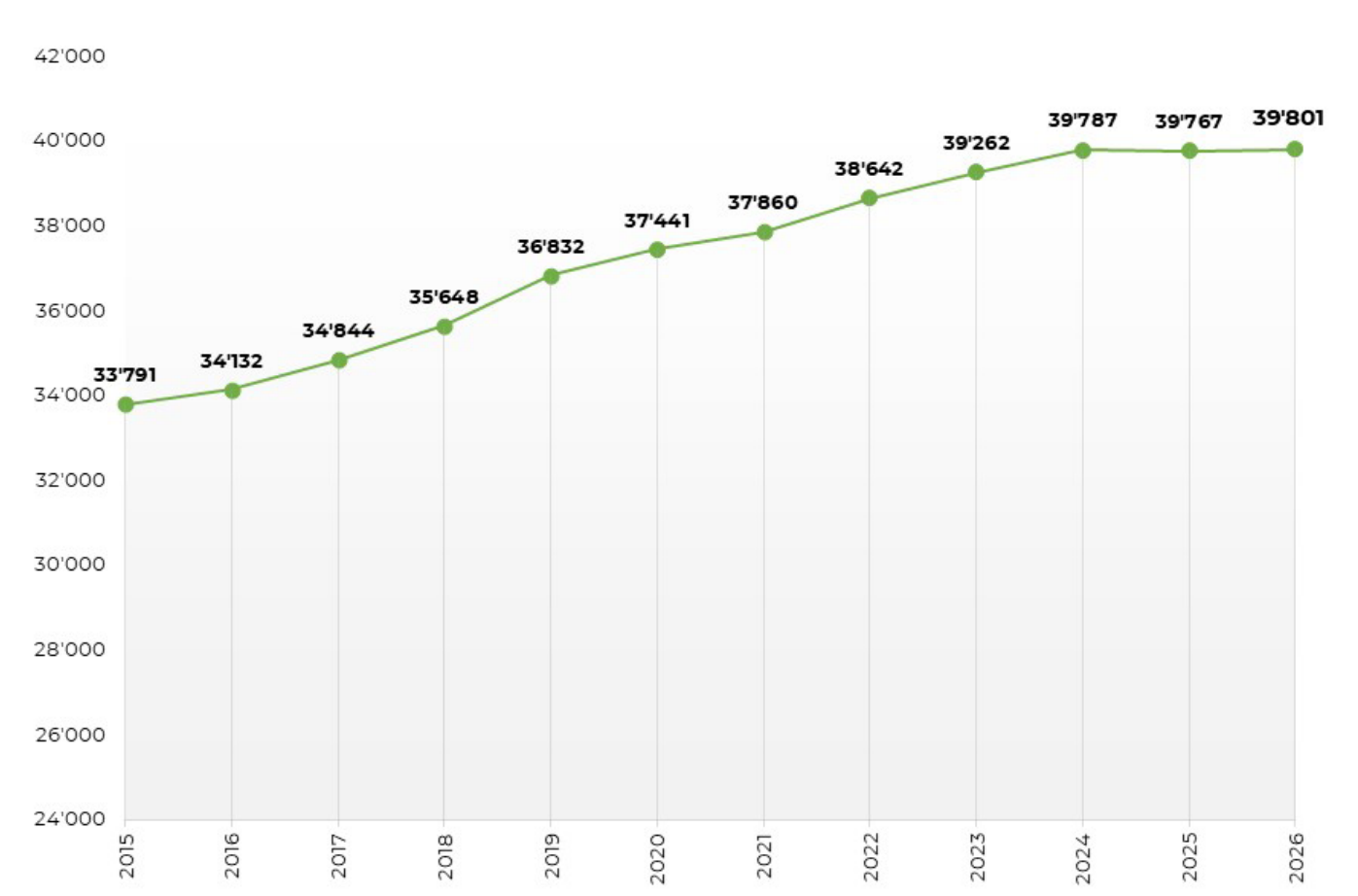
EFFECTIFS DU PERSONNEL ENSEIGNANT & DU PERSONNEL OMP

	EP	CO	ESII	OMP*	OCEJ
Nouveaux engagements à R26 du personnel enseignant	102	156	193	25	1
TOTAL du personnel enseignant DIP	3023	1'952	2'706	508	23
Éducatrices et éducateurs OMP*	-	-	-	466	-
Assistantes et assistants socio-éducatifs OMP*	-	-	-	34	-

* Ce personnel travaille au sein de l'OMP mais est aussi partiellement affecté dans les différentes filières de formation du département



ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - CROISSANCE DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES



2025-2026 + 34 élèves

*Prévisions

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - EFFECTIFS D'ÉLÈVES

	Effectifs observés au 15.11.25	Prévisions R26 Réalisées au S1 2026	Écarts entre les prévisions R26 réalisées au s1 26 et les effectifs observés au 15.11.25
Élèves	39'767	39'801	+ 34
Moyenne du nombre d'élèves par classe	19.92	19.91	- 0.01
Taux d'encadrement*	16.01	16.09	+ 0.08

Structures :

- 60 établissements de l'enseignement primaire soit 167 écoles

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - EFFECTIFS D'ÉLÈVES EN CO-INTERVENTION

	2025			2026		
1P-2P	TOTAL	Co-intervention	%	TOTAL	Co-intervention	%
Élèves	9434	2811	29.8%	9'479	3'180	33.5%
Classes	503	145	28.8%	508	159	31.3%
Établissements	59	54	92%	60	60	100%

	2025	2026
Total des élèves reconnus avec des besoins plus importants • Dont élèves qui auraient été orientés en enseignement spécialisé (CLI) à défaut de Co-intervention	237 (1P-2P) 14	/*

Le dispositif de co-intervention est pris en charge par :

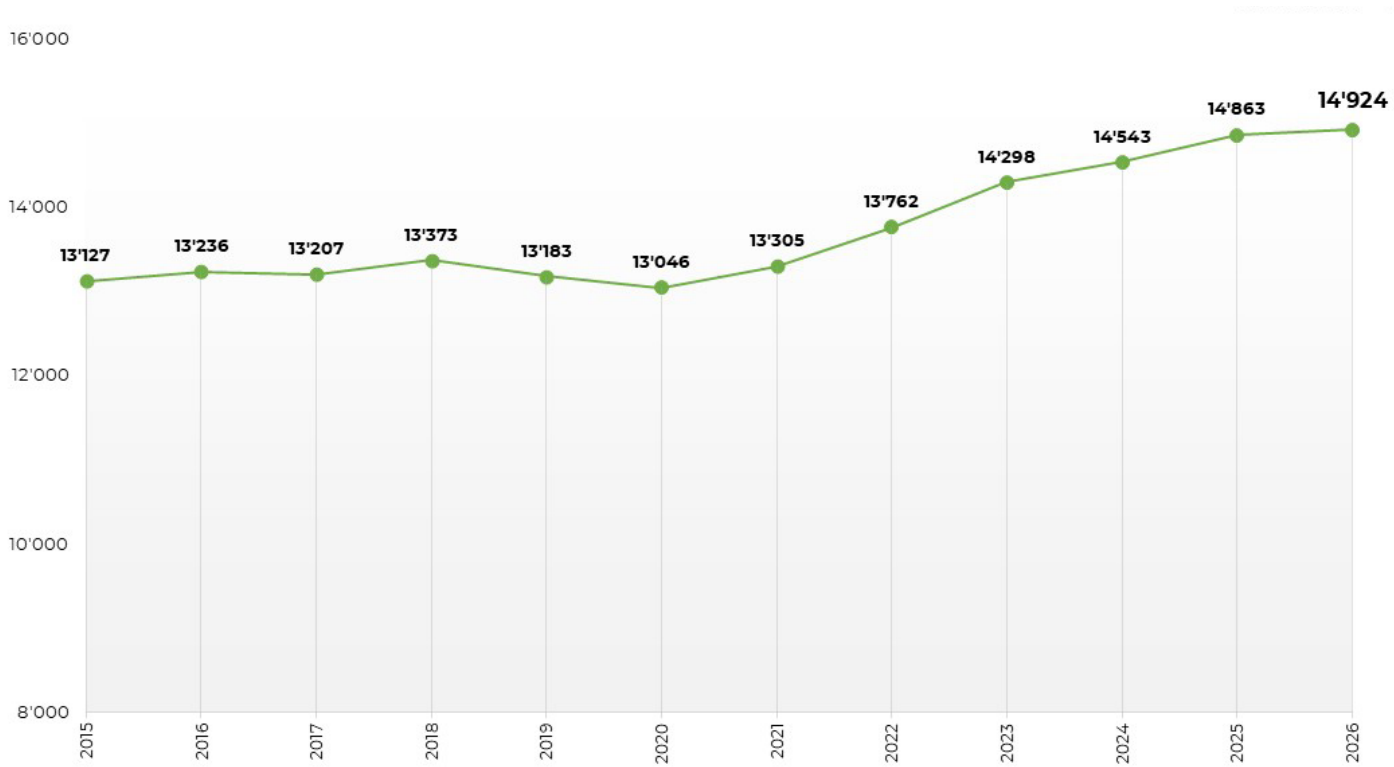
- Astural-Service Educatif Itinérant dans 104 classes réparties sur 39 établissements
- Fondation Ensemble dans 3 classes réparties sur 2 établissements
- Personnel enseignant dans 44 classes réparties sur 20 établissements
- Personnel enseignant (enseignants spécialisés) de l'OMP dans 8 classes réparties sur 3 établissements

* Le taux d'encadrement à l'EP est calculé en divisant le nombre d'élèves par le nombre d'ETP, hors classes d'accueil

** Non relevant en 2026 suite à l'arrêt d'identification des élèves via une PES ES ou anciennement SPES



CYCLE D'ORIENTATION - CROISSANCE DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES



2025-2026 + 61 élèves

*Prévisions

CYCLE D'ORIENTATION - EFFECTIFS D'ÉLÈVES

	Effectifs observés au 15.11.25	Prévisions R26 Réalisées au S1 2026	Écarts entre les prévisions R26 réalisées au s1 26 et les effectifs observés au 15.11.25
Élèves	14'863	14'924	+ 61
Moyenne du nombre d'élèves par classe	19.03	19.55	+ 0.52
Taux d'encadrement* (hors classes d'accueil)	10.63	10.64	+ 0.01

- Structures :
- 19 établissements du cycle d'orientation

CYCLE D'ORIENTATION - MOYENNE D'ÉLÈVES PAR CLASSE

hors classes d'accueil et classes «mixtes»*

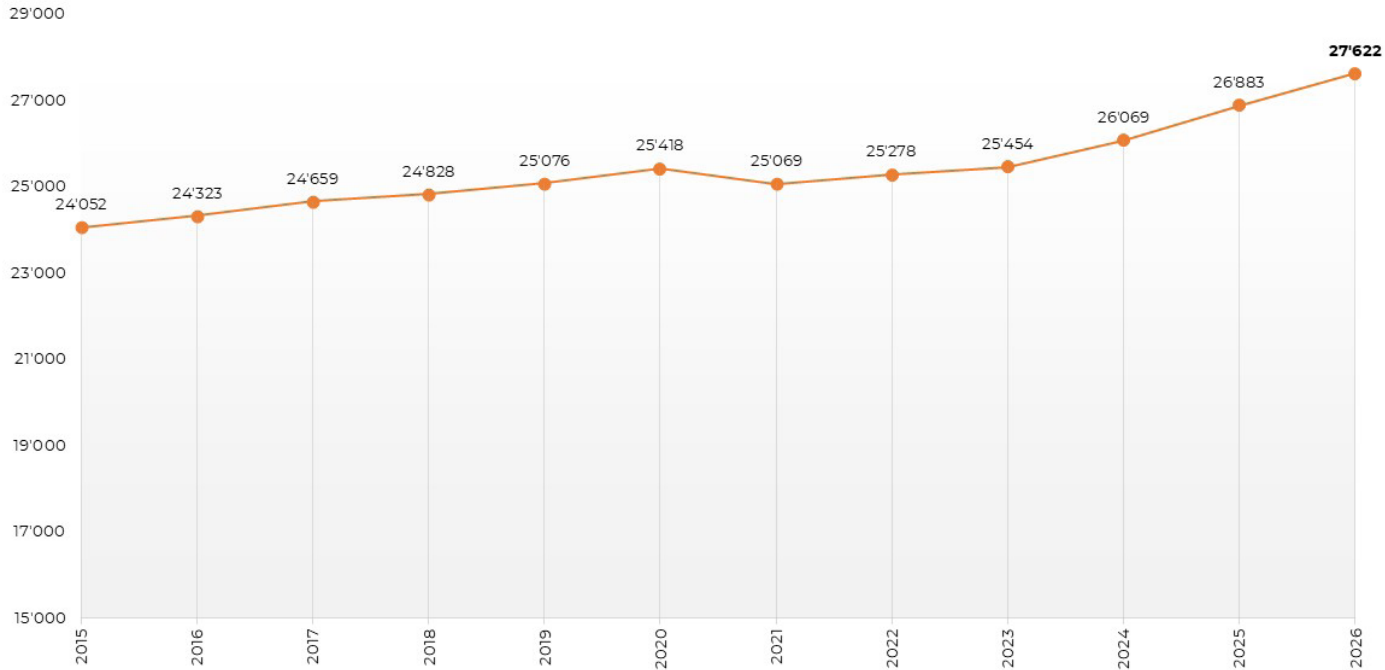
	9e		10e		11e	
	2025	2026	2025	2026	2025	2026
R3 / LS	21.7	22.6	22.3	22.7	23.0	23.0
R2 / LC	16.1	16.5	16.4	16.9	16.3	16.8
R1 / CT	12.8	12.7	13.0	13.4	11.8	12.7
9CO Tronc commun	N/A	19.8				

- *Maxima prévus :
- Classes-atelier: 12 élèves
 - Classes d'accueil: 13 élèves
 - Regroupement 1 et section CT: 14 élèves
 - Regroupement 2 et section LC: 18 élèves
 - Regroupement 3 et section LS: 24 élèves

*Le taux d'encadrement au CO est calculé en divisant le nombre d'élèves par le nombre d'ETP, hors classes d'accueil



ESII - CROISSANCE DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES



Note : en 2026, 165 élèves sont issus des dispositifs externes (Cap Formation Externe et Programme Explore).

2025-2026 + 739 élèves

*Prévisions

ESII & TERTIAIRE B - ÉTABLISSEMENTS

dont 4 établissements mixtes

Collèges dont le collège pour adultes	11
ECG dont l'ECG pour adultes à Jean-Piaget	6
Écoles du centre de formation professionnelle commerce, dont l'espace entreprise	6
Centres de formation professionnelle hors commerce (arts, construction, nature-environnement, santé, service-hôtellerie-restauration, social et technique)	7
Etablissements du préqualifiant (service de la formation préqualifiante, service de l'accueil de l'ESII)	2

ESII - RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR FILIÈRES

	Effectifs observés au 15.11.25	Prévisions R26 Réalisées au S1 2026	Écarts entre les prévisions R26 réalisées au S1 26 et les effectifs observés au 15.11.25
Effectifs ESII	26'883	27'622 ⁽¹⁾	+ 739
PRÉQUALIFIANT	1'242	1'389 ⁽¹⁾	+ 147
ACCUEIL (ACCES II)	1'411	1'413	2
COLLÈGE DE GENÈVE*	9'139	9'244	+ 105
ECOLE DE CULTURE GÉNÉRALE*	4'526	4'604	+ 78
FORMATION PROFESSIONNELLE en école à plein temps	4'391	4'627	+ 236
FORMATION PROFESSIONNELLE duale	5'403	5'538	+ 135
STAGE MP1 (3+1)	113	125	+ 12
TERTIAIRE B (écoles supérieures)	658	682	+ 24

*Y compris adultes (ECG A + Copad)

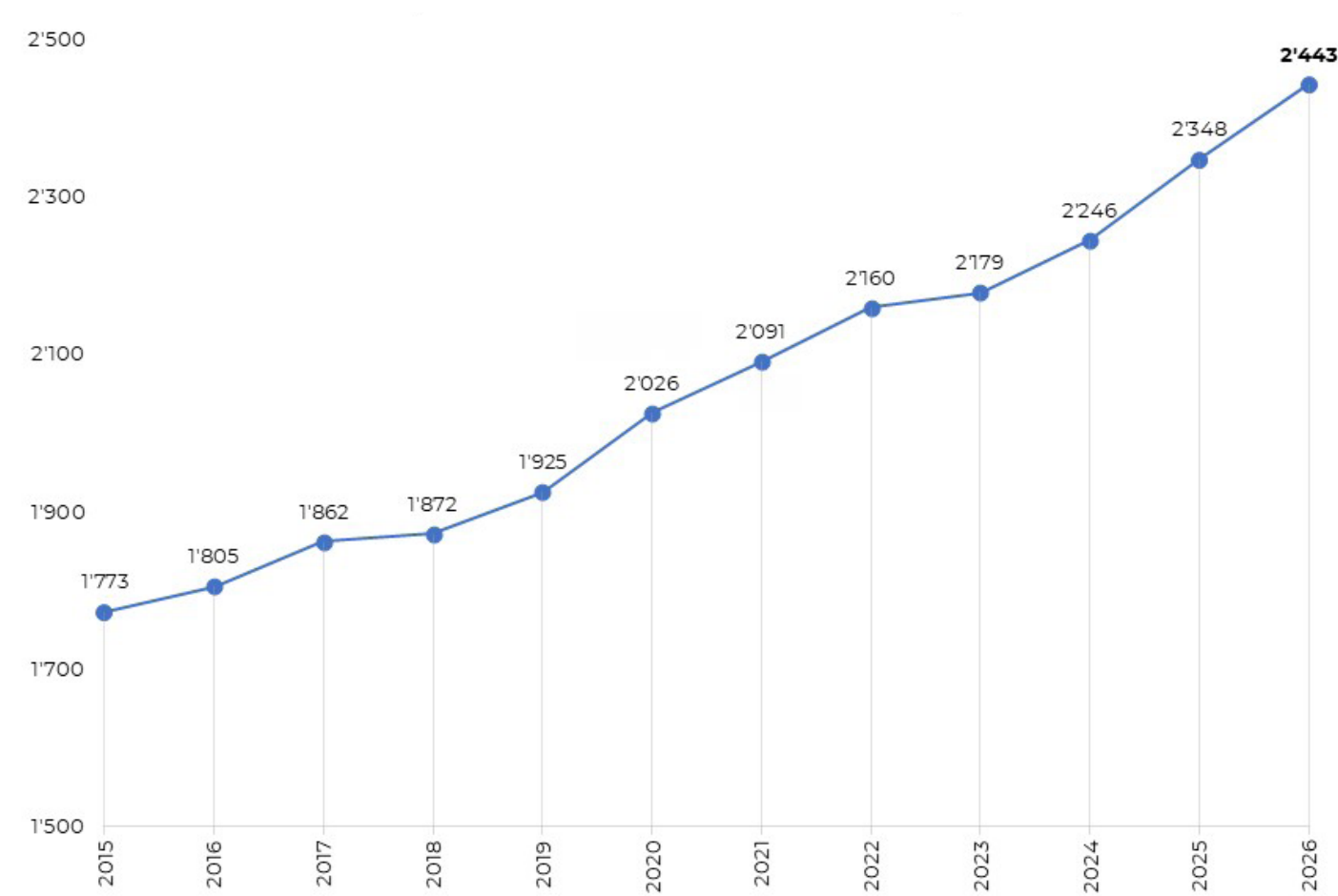
(1) Dont 165 élèves issus des dispositifs externes (Cap Formation Externe et Programme Explore)

ESII - NOMBRE D'ÉLÈVES-APPRENTIS PAR ETP D'ENSEIGNEMENT*
(Taux d'encadrement par filières)

	2025	2026
Formation gymnasiale	12.77	12.87
Formation en ECG	14.58	13.89
Formation professionnelle plein-temps	9.89	9.85
Formation professionnelle duale	21.15	25.60
Accueil des élèves allophones et accompagnement à la formation	10.85	11.52

*Le taux d'encadrement à l'ESII est calculé en divisant le nombre d'élèves par le nombre d'ETP. Il varie selon les types de formation dans l'enseignement secondaire II, en raison de modalités pédagogiques différenciées (enseignement en groupes, ateliers, suivi individualisé, etc.). Cette diversité ne se reflète pas entièrement dans le taux d'encadrement moyen indiqué. Le nombre d'apprentis en formation duale augmentera encore d'ici fin septembre, alors que le nombre d'élèves au collège et à l'ECG baissera d'ici là. Les taux d'encadrement ci-dessus évolueront en fonction.

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ - CROISSANCE DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES



2025-2026 + 95 élèves

*Prévisions



ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ - EFFECTIFS D'ÉLÈVES

Effectifs observés au 15.11.25	Prévisions R26 Réalisées au S1 2026	Écarts entre les prévisions R26 réalisées au s1 26 et les effectifs observés au 15.11.25
2'348	2'443	+ 95

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ - EFFECTIFS D'ÉLÈVES PAR TYPOLOGIE DE STRUCTURES

	Classes intégrées		Écoles de pédagogie spécialisée		Ecole d'orientation et de formation pratique (secondaire I)	Écoles de formation préprofessionnelle (Secondaire II)
	Hétérogènes	Renforcées	Hétérogènes	Renforcées		
2025	646	414	467	439	59	294
2026	670	491	428	473	50	331

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ - NOMBRE DE STRUCTURES

	Classes intégrées		Écoles de pédagogie spécialisée		Ecole d'orientation et de formation pratique (secondaire I)	Écoles de formation préprofessionnelle (secondaire II)
	Hétérogènes	Renforcées	Hétérogènes	Renforcées		
2025	28	27	28	35	1	7
2026	27	32	25	38	1	8

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ - AUTRES DISPOSITIFS

- École à l'hôpital
- École à la Clairière
- Centre de compétence en surdit 
- Centre de compétence pour d ficits visuels



CONTRATS D'APPRENTISSAGE

	À MI-AOÛT			À FIN OCTOBRE		
	CFC	AFP	TOTAL	CFC	AFP	TOTAL
2021	1'653	210	1'863	2'059	279	2'338
2022	1'730	246	1'976	2'060	287	2'374
2023	1'866	212	2'078	2'280	290	2'570
2024	1'853	165	2'018	2'249	233	2'482
2025	1'839	170	2'009	2'257	230	2'487
2026	1'906	214	2'120	-	-	-



MIGRATION – EFFECTIFS D'ÉLÈVES

	Nov. 2022	Nov. 2023	Nov. 2024	Nov. 2025	Fin juin 2026
Primaire	1070	1207	1161	1'136	1'174
CO	621	712	732	759	819
ESII	866	1241	1464	1'562	1'613
Spécialisé	25	42	60	71	71
TOTAL*	2582	3202	3417	3'528	3'677
*Dont élèves venant d'Ukraine	711	835	992	1'112	1'107





